

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 24 avril 2023 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: la greffière, Stéphanie Lelièvre, et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

23-04-244

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-245

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière avec modification du cout de l'estimation au point 6.4 et l'ajout du texte « jusqu'au 31 décembre 2023 » au point 5.5.

Ajout des points suivants :

6.7 Contribution financière à la Chambre de commerce – Animation du milieu

7.3 Nomination de monsieur Mario Collin au poste de journalier saisonnier régulier

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

23-04-246

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 avril 2023, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville, tenue le 17 avril 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-247

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-44 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 95-44 visant à modifier le paragraphe E) de l'article 3 de l'annexe « I » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et activités de la Ville afin d'ajouter l'item « requalification sauveteur national » à la liste de formations de sauveteur disponibles, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

23-04-248

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 328-4 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 328-4 visant à remplacer le paragraphe c. de l'article 11.4.2 du règlement numéro 328 relatif à la gestion contractuelle afin d'ajuster la définition du processus de mise en concurrence « appel d'offres simplifié » et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

23-04-249

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 418 CONCERNANT LA HALTE POUR VÉHICULES RÉCRÉATIFS

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 418 visant à établir les normes d'utilisation de la halte pour véhicules récréatifs aménagée dans le stationnement près de l'hôtel de ville et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

23-04-250

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 419 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE SUR LE CHEMIN DU 4E-RANG SUD

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 419 intitulé *Règlement pour décréter une dépense de 455 000 \$, un emprunt et l'affectation d'une somme d'argent pour l'exécution de travaux de construction de la patinoire extérieure sur le chemin du 4^e-Rang Sud* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 419, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-251

CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 3 050 327 À DÉFI-AUTONOMIE - PROJETS DE LOGEMENTS SOCIAUX

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-06-433 limitant l'offre de don d'un terrain à l'organisme Défi-Autonomie au 31 décembre 2022 pour le projet de construction d'un immeuble pour personnes âgées à faible revenu;

CONSIDÉRANT que l'organisme est très avancé dans le projet;

EN CONSÉQUENCE, de renouveler l'offre de cession à titre gratuit d'une partie du lot 3 050 327 au cadastre officiel du Québec faite à Défi-Autonomie d'Antoine-Labelle pour la réalisation de leur projet de construction de logements sociaux jusqu'au 31 décembre 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-252

DÉSIGNATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL POUR RÉGLER LES MÉSENTENTES VISÉES À L'ARTICLE 36 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

De désigner, madame Brigitte Grenier, technicienne en aménagement et environnement, en tant que conciliatrice-arbitre afin d'examiner toute question et tenter de régler toute mésentente visées à l'article numéro 36 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-253

SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À L'EXPLOITATION DU CENTRE DE PLEIN AIR

D'autoriser la signature de l'entente relative à l'exploitation du Centre de plein air à intervenir avec le Centre de plein-air Mont-Laurier, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-254

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE EN PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite aller de l'avant avec le programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT que ce programme vise à définir et à planifier la mise en œuvre des mesures de protection requises;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation de cette étude, la Ville désire déposer une demande d'aide financière en partenariat avec la Municipalité de Ferme-Neuve afin de bénéficier d'une subvention plus importante et que cette demande doit être déposée au plus tard le 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette demande, la Municipalité de Ferme-Neuve est favorable à ce que la Ville soit maître d'œuvre et paie les frais professionnels reliés à cette étude;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve s'est engagée à rembourser 50 % des frais sur présentation de factures, résolution numéro 2023-04-556;

EN CONSÉQUENCE, de déposer une demande d'aide financière au programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) et d'autoriser la signature de tout document inhérent à la demande.

De nommer monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur municipal, comme représentant de la Ville pour ce projet.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-255

RETRAIT D'ESPACES DE STATIONNEMENTS ET AJOUT D'UN CORRIDOR MULTIUSAGER - RUE DORION

CONSIDÉRANT les inquiétudes soulevées par le comité de circulation quant à la sécurité des piétons et des cyclistes sur la rue Dorion;

CONSIDÉRANT que le parc des Canotiers attire beaucoup de familles et des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que la Ville est soucieuse de la sécurité de ses citoyens et qu'elle encourage le transport actif;

EN CONSÉQUENCE, de retirer les espaces de stationnements sur le côté sud de la rue Dorion, de la rue Pelletier jusqu'à l'entrée du parc des Canotiers, et de les remplacer par un corridor multiusager.

D'ajouter une traverse piétonnière vis-à-vis l'entrée du parc.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-256

RETRAIT DE L'ASSOCIATION DE BALLE MOLLE MINEURE DE MONT-LAURIER EN TANT QU'ASSURÉ ADDITIONNEL

CONSIDÉRANT que l'Association de balle molle mineure de Mont-Laurier est inscrite comme assuré additionnel dans la police d'assurances de la Ville;

CONSIDÉRANT que les organisme peuvent maintenant s'assurer directement avec BFL Canada inc.;

EN CONSÉQUENCE, de retirer l'Association de balle molle mineure de Mont-Laurier en tant qu'assuré additionnel dans la police d'assurances générale de la Ville numéro MMQP-03-079088.17.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-257

CRÉATION DU PROJET J23-530 ET AFFECTATION DU REVENU REPORTÉ - FONDS DE PARC ET TERRAIN DE JEUX ET PARTICIPATION DU PROGRAMME DE REBOISEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT les travaux réalisés pour l'aménagement d'un sentier intergénérationnel dans le cadre du règlement numéro 354 et de la plantation d'arbres restant à effectuer;

EN CONSÉQUENCE, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, des travaux de plantation d'arbres à des fins de reboisement dans la section du sentier intergénérationnel sur le terrain de l'hôtel de ville pour un montant de 18 800 \$ selon l'estimation produite par madame Isabelle Landreville, contremaître au Service des loisirs, de la culture et des parcs, en date du 23 mars 2023 dans le cadre du dépôt d'un projet visant le programme de reboisement social.

D'affecter la contrepartie du projet de reboisement social représentant un montant de 8 800 \$ pour le financement d'une partie de ce projet.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 10 000 \$ du revenu reporté - Fonds de parc et terrain de jeux et à l'affecter à l'état des activités d'investissement pour servir de financement au projet J23-530 ainsi créé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-258

CRÉATION DU PROJET J23-531 ET AFFECTATION DU REVENU REPORTÉ - FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX POUR UNE GUÉRITE AU PARC DES CANOTIERS

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'une guérite au parc des Canotiers prévu au programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025;

EN CONSÉQUENCE, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux* l'acquisition et l'installation d'une guérite au parc des Canotiers pour un montant de 18 070 \$ selon l'estimation préparée par madame Audrey-Anne Richer, directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs, en date du 3 avril 2023.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 18 070 \$ du revenu reporté - Fonds de parcs et terrains de jeux et à l'affecter à l'état des activités d'investissement pour servir de financement au projet J23-531 ainsi créé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-259

CRÉATION DU PROJET R23-532 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'ORDINATEURS POUR DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'ordinateurs pour divers services tels que les travaux publics et ingénierie – Traitement des eaux, les Loisirs, la culture et parcs ainsi que les finances;

EN CONSÉQUENCE, de décréter un emprunt temporaire au montant de 15 004,76 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du cout d'acquisition d'ordinateurs pour divers services au montant de 16 555,15 \$, la différence de 1 550,39 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2024 à 2028 inclusivement, par versements de 3 000,96 \$ la 1^{re} année et de 3 000,95 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 15 004,76 \$ soit effectué du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R23-532.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-260

CRÉATION DU PROJET S23-533 ET AFFECTATION DU SURPLUS AFFECTÉ - PÔLE SPORTIF POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ADJACENT AUX TERRAINS DE TENNIS

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de construction d'un stationnement adjacent aux terrains de tennis, tel qu'il apparaît au programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie, en date du 21 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, des travaux de construction d'un stationnement adjacent aux terrains de tennis au montant de 125 000 \$, selon l'estimation préparée par

monsieur Jonathan Bondu, contremaitre et approuvé par monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie, en date du 21 avril 2023.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 125 000 \$ du surplus affecté - Pôle sportif et à l'affecter à l'état des activités d'investissement, pour servir de financement au projet S23-533 ainsi créé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-261

CRÉATION DU PROJET S23-534 ET AFFECTATION DU SURPLUS POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉPARATION AU PONT DUCHARME

La conseillère Émilie Tessier quitte son siège.

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de réparation au pont Ducharme sur le chemin du 8^e-Rang Nord;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie, en date du 19 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, des travaux de réparation au pont Ducharme pour un montant de 35 000 \$, selon l'estimation préparée par monsieur Jean-François Lafleur, contremaitre et approuvé par monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie, en date du 19 avril 2023.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 35 000 \$ du surplus et à l'affecter à l'état des activités d'investissement, pour servir de financement au projet S23-534 ainsi créé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-262

CONTRIBUTION DE LA VILLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2023

D'accepter le montant préliminaire de 2 176 942 \$ soumis par le ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et de payer la facture à l'ordre du ministre des Finances, en 2 versements, comme suit :

1^{er} versement au plus tard le 30 juin : 1 088 471 \$
2^e versement au plus tard le 31 octobre : 1 088 471 \$.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

La conseillère Émilie Tessier reprend son siège.

23-04-263

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CHAMBRE DE COMMERCE - ANIMATION DU MILIEU

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'appuyer la Chambre de commerce dans la réalisation de sa mission et plus particulièrement l'axe de développement en lien avec l'animation du milieu;

CONSIDÉRANT le choix de la Chambre de commerce d'organiser des festivités à Mont-Laurier visant ainsi à s'impliquer auprès de la communauté d'affaires ainsi que du milieu;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 30 000 \$ à la Chambre de commerce de Mont-Laurier, à titre de contribution financière en lien avec l'animation du milieu au cours de l'été 2023 - Festival Joyeux Mont-Laurier.

D'utiliser l'affectation du surplus affecté - Animation et festival prévu au budget 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-264

NOMINATION DE MADAME ESTELLE DE PIERRE AU POSTE DE SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT que l'affichage interne et externe du poste de secrétaire au Service de l'aménagement du territoire a pris fin le 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que madame Estelle De Pierre a complété sa période d'essai le 24 avril 2023;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par madame Julie Richer, directrice du Service de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, d'entériner l'attribution du poste de secrétaire au Service de l'aménagement du territoire à madame Estelle De Pierre, et ce, en date du 24 octobre 2022.

Madame De Pierre est régie par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur, et sa supérieure immédiate est madame Julie Richer.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-265

NOMINATION TEMPORAIRE DE MADAME LILI-ROSE BRISEBOIS À TITRE D'INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT les divers règlements municipaux relativement au zonage, au lotissement, à la construction, à la délivrance des permis et certificats et aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que dans ces règlements, le conseil détermine que l'application des règlements sera confiée au fonctionnaire désigné, ce dernier étant identifié sous le nom d'inspecteur en bâtiment ou son adjoint;

CONSIDÉRANT l'embauche temporaire de madame Lili-Rose Brisebois, du 29 mai au 23 juin 2023, à titre d'inspectrice adjointe en bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la nomination temporaire de madame Lili-Rose Brisebois, au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment et fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats, ainsi que des constats d'infraction sur le territoire de la Ville pour l'application des règlements municipaux et d'urbanisme et des lois provinciales qui s'y rattachent;

Qu'elle soit autorisée à faire les inspections nécessaires à l'application de la réglementation et à signer la correspondance courante et tout document inhérent à ce poste, incluant l'émission de constat d'infraction.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-266

NOMINATION DE MONSIEUR MARIO COLLIN AU POSTE DE JOURNALIER SAISONNIER RÉGULIER

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste de journalier saisonnier régulier au Service des loisirs, de la culture et des parcs a pris fin le 18 janvier 2023;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Collin a complété sa période d'essai le 25 avril 2023;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par madame Audrey-Anne Richer, directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs;

EN CONSÉQUENCE, d'entériner l'attribution du poste de journalier saisonnier régulier au Service des loisirs, de la culture et des parcs à monsieur Mario Collin, et ce, en date du 25 janvier 2023.

Monsieur Collin est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur et sa supérieure immédiate est madame Audrey-Anne Richer.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-267

SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À LA DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE PRATIQUE ET DE COMPÉTITIONS DE VÉHICULES MOTORISÉS DE TYPE VTT ET MOTOCROSS

D'autoriser la signature de l'entente relative à la disposition d'une parcelle de terrain située dans le Parc industriel de la Lièvre pour l'aménagement d'un site de pratique et de compétition de véhicules motorisés de type VTT et motocross à intervenir avec Le projet « Motocross de la Lièvre », laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-268

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX DRAVEURS POUR LES CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

CONSIDÉRANT que l'équipe des Draveurs M15-A a remporté les championnats régionaux et qu'elle participera aux championnats provinciaux à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT qu'elle est la seule équipe de Mont-Laurier à ce championnat;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association de hockey mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve, 801, rue Alix, Mont-Laurier (Québec) J9L 2V9, à titre de commandite pour aider l'équipe à défrayer une partie des dépenses liées à ce championnat.

De transmettre les félicitations du Conseil municipal à l'équipe pour leur prestation aux championnats.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-269

**ADMISSIBILITÉ DU PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDEN-
TIELLE -
LOT 4 931 744 OU 809-815, RUE DES ALGONQUINS - RÈGLEMENT
RELATIF À UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN HABITATION**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement numéro 383 et ses amendements relatif à un programme municipal visant la création de nouveaux logements par le biais de crédit de taxes;

CONSIDÉRANT le projet présenté par MGMAG inc. visant à construire un quadruplex neuf admissible audit programme;

EN CONSÉQUENCE, de confirmer l'admissibilité au crédit de taxes pour le projet présenté par MGMAG inc. lequel sera situé sur le lot 4 931 744 et dont l'adresse civique sera le 809-815, rue des Algonquins.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-270

**ADMISSIBILITÉ DU PROJET DE CONSTRUCTION RÉSIDEN-
TIELLE -
LOT 4 931 743 OU 847-853, RUE DES ALGONQUINS - RÈGLEMENT
RELATIF À UN PROGRAMME DE REVITALISATION EN HABITATION**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement numéro 383 et ses amendements relatif à un programme municipal visant la création de nouveaux logements par le biais de crédit de taxes;

CONSIDÉRANT le projet présenté par MGMAG inc. visant à construire un quadruplex neuf admissible audit programme;

EN CONSÉQUENCE, de confirmer l'admissibilité au crédit de taxes pour le projet de construction sur le lot 4 931 743 lequel aura les numéros civiques 847-853, rue des Algonquins, tel que présenté.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-271

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-23-07 POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES AVEC BENNE

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour l'achat d'un camion 6 roues avec benne, qu'elles étaient reçues jusqu'au 6 avril 2023 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-23-07;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue, avant taxes, est la suivante :

Gérard Hubert automobiles Ltée: 112 959 \$;

CONSIDÉRANT que la soumission a été remise à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger à Gérard Hubert automobiles Ltée la soumission VML-G-23-07 pour l'achat d'un camion 6 roues avec benne, au prix de 112 959 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable au règlement 406.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-04-272

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-23-08 POUR LA CRÉATION D'UN RÉPERTOIRE DE PRIX POUR LES MATÉRIAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour la fourniture de matériaux d'égouts et d'aqueduc pour l'inventaire, qu'elles étaient reçues jusqu'au 6 avril 2023 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-23-08;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes:

Réal Huot inc. (grille tarifaire);
Iron4City (6371019 Canada inc.) (grille tarifaire);

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projet au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger la soumission VML-G-23-08 pour la fourniture de matériaux d'égouts et d'aqueduc pour l'inventaire pour une période d'un an à partir de la date d'adjudication, aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des items, plus les taxes applicables, comme suit :

Réal Huot inc. 262 items;
Iron4City (6371019 Canada inc.) : 14 items;

Pour un total de 276 items selon la liste ci-jointe. Les adjudicataires devront respecter les exigences du devis.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

23-04-273

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire